

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2<sup>e</sup> page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 4<sup>e</sup> page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEI

## BRUITS DE PAIX

Un certain nombre de journaux ont publié, ces jours-ci, le texte d'un manifeste adressé par quelques socialistes de l'Internationale Karl Liebknecht et les démocrates berlinois. Ce manifeste, constatant l'insuccès de l'agression teutonne, dénonce les horreurs de la guerre et invite les amis de la France à mener dès à présent campagne pour la conclusion de la paix.

Ces bons apôtres nous permettront de leur répondre que c'est à l'unanimité que, le 4 août 1914, ils ont voté et approuvé les crédits de la guerre, la violation de la neutralité belge et luxembourgeoise et applaudi l'abominable doctrine de M. Bethmann-Hollweg sur les chiffons de papier que sont les traités internationaux et sur la nécessité qui ne connaît pas de loi.

Dans leur manifeste, les socialistes énumèrent les pertes effroyables que la guerre a causées aux différentes nations, tant en soldats qu'en argent. S'adressant aux socialistes de France, de Belgique et d'Angleterre, ils leur demandent de faire la paix :

« Montrons que nous demeurons invinciblement attachés au socialisme international, montrons que si nous n'avons pas pu empêcher la guerre, nous saurons maintenant agir de toutes nos forces pour la prompt conclusion de la paix. Ce qu'on veut, on le peut, et qu'à travers le monde, par-dessus les frontières, se fasse partout entendre le cri de : Paix ! »

Ainsi donc, les sinistres fantoches de la Sozialkultur ont le cynisme de s'écrier — eux qui n'ont jamais eu un geste pour essayer de briser le militarisme prussien — qu'ils réprouvent les crimes de la Force, et ils osent jeter un cri de détresse à leurs camarades français, belges et anglais !

Allons donc, c'est trop tard. La Belgique et plusieurs de nos départements du Nord encore occupés, en partie détruits, les monuments réduits en cendres, les populations torturées, les désastres accumulés, tout cela ne compterait pas !

Il ne m'appartient pas de rechercher si parmi les socialistes unifiés de France il en est quelques-uns qu'un pacifisme aveugle pourrait entraîner à répondre à l'appel de Liebknecht et de ses complices, mais ce que je sais bien, c'est que la voix de nos morts sera suffisamment forte pour étouffer les cris des socialistes éperdus de la Sozialdemokratie et que cette voix ne permettra pas que la paix soit faite avant l'écrasement des dernières espérances de l'Allemagne.

Comme le disait si justement M. Viviani, au lendemain de la Conférence de Londres, nous ne pouvons envisager qu'une paix : la paix après la victoire, quand nos provinces du Nord et la Belgique martyre auront été libérées.

Mais voici mieux encore. Le pape Benoît XV veut, de son côté, préparer la paix. Les lecteurs se souviennent, sans doute que, lorsque, il y a quelques mois, l'ordre de prier pour la paix partit du Vatican, les catholiques français, belges et anglais éprouvèrent quelque stupeur et se demandèrent si, en face de l'insolent triomphe de la force brutale contre le droit et la justice, le représentant du Christ sur la terre pouvait vraiment

songer à la paix ? C'est ainsi que plusieurs évêques de France crurent devoir commenter l'ordre du pape en spécifiant qu'il s'agissait seulement d'une paix succédant à la victoire du droit.

Or, il ne semble pas que jusqu'à ce jour, tout au moins, la justice et le droit aient triomphé sur la force brutale, le crime, le vol et le pillage organisés, puisque les Vandales germains sont encore dans la catholique Belgique.

Serait-ce donc la paix allemande que Benoît XV entend imposer aux peuples meurtris, aux pays ensanglantés par les hordes teutonnes ? A-t-il obtenu des empereurs du banditisme austro-boche que leurs troupes abandonnent les Flandres et les départements français ? S'il n'a pas obtenu l'expiation de tels crimes, quelle est donc la paix chère au Saint-Père ?

La paix, en ce moment, équivaldrait au triomphe de toutes les puissances du mal, car il est impossible de ne pas savoir que depuis le mois d'août 1914, les Barbares font à la France, à l'Angleterre et à la Russie une guerre implacable, dans laquelle ils s'appliquent systématiquement à violer toutes les règles du droit, à faire la sourde oreille à toutes les injonctions de pitié de leurs innocentes victimes.

Avec M. Chamberlain, nous ne pensons qu'il ne peut y avoir de paix actuelle avant que la France ait regagné la liberté des départements envahis et que ses héroïques soldats aient recueilli la juste récompense de leur courage.

Les Alliés veulent la paix basée sur la ruine du militarisme prussien. Tant pis pour ceux qui, dans notre pays, oseront encore se dire plus socialistes ou plus romains que Français. Tant pis pour ceux qui, en parlant de paix actuelle, se préoccupent d'une paix qui donnerait satisfaction à l'Allemagne criminelle : ils se disqualifient à la face de l'univers et, en se refusant de blâmer les crimes allemands, ils démontrent leur incapacité de distinguer le Bien du Mal.

Malgré les tentatives de ces pacifistes intéressés, la guerre doit être poursuivie vigoureusement jusqu'à la victoire complète de la France et de ses alliés, afin que tous ensemble puissent imposer les fondements assurés de la paix européenne.

Nous parlerons donc de la paix plus tard..., après l'écrasement de l'Autriche et de l'Allemagne.

L. CHARRIÈRE.

Billet de la Semaine

### La famine chez les Boches a son contre-coup sur nos soldats

*Par le blocus très serré dont elle est l'objet, l'Allemagne sent chaque jour davantage l'étreinte des alliés qui ont décidé de l'affamer pour la réduire à merci et l'obliger à implorer à genoux une paix sans condition.*

*Pour se soustraire à cette dure nécessité, elle cherche tous les moyens d'apaiser la fringale de ses sujets qui sont universellement connus pour de gros mangeurs. En Allemagne, on mange couramment six ou sept fois par jour. De vrais Gargantuas, quoi !*

*Aussi la pénurie de vivres doit-elle être ressentie péniblement par*

*ces gloutons obligés de se contenter de 200 à 300 grammes de pain KK par jour.*

*On pense, dans ces conditions, si le sort des nôtres que le destin a malheureusement fait tomber entre leurs mains doit être triste et pénible !*

*Non seulement nos infortunés compatriotes n'ont pas un traitement identique à celui des prisonniers allemands chez nous ou en Angleterre, mais par suite de la rareté de la marchandise et de la pénurie de vivres, ils subissent une captivité doublement plus cruelle que leurs propres prisonniers, contre laquelle les gouvernements alliés ne peuvent rien, puisque c'est d'eux que provient l'état de choses dont se plaint l'Allemagne.*

*Des preuves ? Toutes les lettres de nos chers soldats sont là pour attester l'état, voisin de la famine, dans lequel se débat la Germanie.*

*Aussi les nôtres demandent à leurs proches de leur envoyer, non des gourmandises, mais des choses nourrissantes. Une mère de famille qui a l'un de ses fils prisonnier en Allemagne, reçoit de lui des nouvelles et des demandes de biscuits ordinaires en ajoutant « pas de fiesses » afin qu'on comprenne qu'il ne réclame pas des douceurs mais des choses substantielles.*

*au triste sort de nos chers soldats prisonniers des boches, mais c'est précisément de cet état de choses que sortira la victoire finale et l'écrasement complet et définitif de l'odieux teuton.*

LE SEMAINIER

## NOS ÉCHOS

Les sympathies de la maison Cinzano

La maison Cinzano ferait bien de ne pas nous prendre pour des imbéciles en cherchant à faire croire que le don qu'elle a fait à l'armée allemande est l'œuvre personnelle du représentant de la marque à Berlin.

Si nous savons bien lire, ce n'est nullement le représentant allemand, mais la maison filiale de cette ville.

Voici ce que le *Deutsch W einzeitung* publiait sous le titre : « Cadeaux pour la Patrie » :

« La Maison F. Cinzano & Co de Turin, avec filiale à Berlin, a fait cadeau à l'armée de S. A. I. et R. le Kronprinz, de 120 bouteilles de véritables Cinzano avec 120 verres, 120 serviettes et savons, ainsi que plus de 100 livres de laine travaillée par le personnel même de la maison. Par la même occasion, cette maison s'est déclarée disposée à continuer ses dons à la même armée. »

« S. A. I. et R. a répondu qu'il serait heureux, surtout par la température actuelle, de recevoir des envois du même genre. Alors, la Maison Cinzano a, tout de suite, fait un nouveau cadeau de 120 bouteilles et encore de 1.000 litres. Ces dons sont faits par la maison principale de Turin, en signe de sa haute considération pour l'armée et l'empire allemand. »

« Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi par d'autres maisons italiennes. »

Après cet aveu dénué d'artifices, comment la maison Cinzano ose-t-elle venir dire que les dons à l'armée boche sont le fait de ses agents de Berlin ?

Il faut boycotter le vermouth de cette firme boche.

Carnet rose

On nous fait part du mariage de Mlle Touze avec M. George, agent technique des Ponts-et-Chaussées, qui a été célébré le 22 avril.

Compliments et meilleurs vœux.

Une brimade inutile

La Ligue des Droits de l'Homme vient d'attirer l'attention du Ministre de la Guerre sur une décision récente qui enlèverait aux officiers du service de santé leurs galons et leurs insignes en or, les remplaçant par des insignes et des galons en argent.

Cette mesure a paru à la Ligue des Droits de l'Homme peu équitable et inopportune :

« Lorsque tant de médecins échappant aux obligations militaires, ont repris ou sollicité du service aux armées, lorsque les officiers du service de santé, se disputant les postes de péril, ont, avec les officiers de l'infanterie, offert au pays, joyeusement, la plus forte proportion de blessés et de morts, vous estimerez certainement, Monsieur le Ministre, écrit-elle, qu'on ne saurait en toute équité infliger à ces héros une brimade dont le moins que nous puissions dire est qu'elle semble déplacée. »

Et la Ligue des Droits de l'Homme espère que M. Millerand voudra ou rapportera cette mesure ou en suspendre l'application.

Cafés et débits de boissons

Les préfets viennent de prendre l'arrêté suivant :

« Il est interdit, dans le département, à tous les débitants de boissons, cafetiers et cabaretiers :

1<sup>o</sup> De servir à boire aux enfants âgés de moins de 16 ans ;

2<sup>o</sup> De loger ou de recevoir, même occasionnellement, des filles publiques ;

3<sup>o</sup> D'employer dans leurs établissements des filles ou femmes de moins de 21 ans, non munies d'un certificat de bonne vie et mœurs datant au plus de trois mois, à moins qu'elles n'appartiennent à la famille du tenancier ;

4<sup>o</sup> De placer à la devanture de leurs établissements des rideaux ou carreaux opaques ou, en général, d'employer tous autres moyens pouvant cacher ou rendre obscur l'intérieur des débits ;

5<sup>o</sup> De recevoir des clients et de leur servir à boire dans des salles de fond ou arrière magasins ne pouvant pas être surveillés de la rue ;

6<sup>o</sup> De laisser les filles et les femmes employées dans leurs établissements s'asseoir

AU CANTIN

La Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée informe le public qu'elle vient de reprendre l'émission sur son réseau des billets à prix réduits : circulaires, de bains de mer, de vacances, de stations thermales ou estivales.

La bière Phénix

doit être mise à l'index. Plus aucun Français ne doit boire cette bière boche, fabriquée en France par des Allemands naturalisés suisses mais restés tout de même allemands.

Nous publierons dans notre prochain numéro un article éducatif pour ceux de nos lecteurs qui consomment la bière Phénix de préférence à toute autre.

Les sauterelles

Le fléau est en plein chez nous. Tout le contrôle de Sfax, à quelques kilomètres de la ville, en est infesté, mais des mesures sérieuses sont prises pour anéantir l'ennemi.

En Algérie, la sacro-sainte administration s'en désintéresse presque, elle laisse à l'initiative privée le soin de l'organisation de la défense et n'alloue que de maigres subsides pour le combattre. Cela est regrettable, car l'initiative privée, sans grand argent, n'arrivera jamais au résultat qu'aurait obtenu l'état-major gouvernemental puissamment nanti de billets de mille pour une lutte efficace.

Karila en liberté

On a annoncé que le fameux président du Consistoire israélite de Nabeul avait été remis en liberté sans caution.

La nouvelle est peut-être exacte, nous n'en avons cependant pas confirmation. L'autorité militaire a peut-être jugé utile d'incorporer Karila et son cas sera examiné plus tard après la guerre.

Voilà, selon nous, la raison qui a dicté la mesure prise.

VAUQUOIS

Vauquois ! Sombre colline émergeant des guérets, Nos héros l'ont reprise un matin pierre à pierre, Tu te gorges de sang, au fracas du tonnerre Dont le roulement sourd emplissait les forêts.

Colline d'épouvante et pleine de secrets, Petite dans la paix, énorme par la guerre, J'irai m'agenouiller sur ta funèbre terre Et porter aux héros le tribut des regrets.

Un jour que ton sommet se changeait en fournaise Ils te prirent d'assaut, hurlant la Marseillaise, Troupe de lionceaux guidés par des lions,

Dormez, nobles guerriers, sur la noble colline. La Gloire vous a ceints de ses plus purs rayons Et la Patrie est là qui vous pleure et s'incline.

M. BOIGÉY.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15c. 10 c. français, 5 c. pour les biceps

## La Finance et les Financiers

« Les banques doivent être préoccupées d'agir de façon à pouvoir toujours recouvrer aisément la disponibilité des sommes qui leur ont été confiées ; il y a là un problème extrêmement délicat, dont la solution est la pierre de touche du vrai financier. Il doit savoir à quel objet il a le droit d'employer ses dépôts, de façon, d'une part, à être prêt à répondre aux demandes de ses déposants, et, d'un autre côté, à sauvegarder les intérêts de ses actionnaires qui se contentent avec ceux de la nation : car l'emploi de ces capitaux est une œuvre utile à la communauté. »

On ne saurait mieux dire, à condition de corriger ainsi la dernière phrase : « L'emploi des capitaux déposés en banque par le public doit être une œuvre utile à la communauté. »

Par cette simple définition des devoirs du banquier, publiée dans *l'Information*, M. Raphaël-Georges Lévy, économiste notoire et de l'Institut, stigmatise la faute lourde des dirigeants de nos établissements de crédit que la guerre a surpris ayant engagé les fonds de leurs déposants dans des opérations hasardeuses, voire dans des prêts aux ennemis éventuels de la France et de la Russie. Et encore n'avaient-ils engagé que les dépôts à eux confiés ? Écoutons derechef M. Raphaël-Georges Lévy :

« J'ajoute que les banques emploient non seulement les ressources qui résultent des versements de leurs déposants, mais se servent aussi — ce qui est encore bien plus délicat — de leur banque, au moment de la déclaration de guerre, avaient-elles usé ou abusé de cette faculté de « créer du capital sur leur simple signature » qu'on appelle en termes techniques une *acceptation* ? Le saura-t-on jamais ?

Le mécanisme des *acceptations* est si simple, et le moyen si tentant de grossir son chiffre d'affaires sans bourse délier ! M. Raphaël-Georges Lévy l'expose ainsi :

« Les grandes banques, les établissements remettent à celui qui s'adresse à eux pour obtenir du crédit, un papier qui équivaut à de la monnaie. Leur signature peut aussitôt être présentée à la Banque de France ou à un autre escompteur qui, en échange de cette promesse de payer, fournira du numéraire ou, ce qui revient au même, des billets de banque. Par cette opération, le bénéficiaire de l'acceptation reçoit le capital dont il a besoin, sans que le banquier accepteur ait eu rien à décaisser. »

Ces acceptations sont fournies en temps ordinaire par les banquiers à leur clientèle, avant tout (?) aux commerçants et industriels français, mais également à des capitalistes, à des banques, à des entreprises étrangères... La puissance de nos banques faisait précisément qu'elles avaient des relations avec le monde entier, et notamment avec les pays qui sont aujourd'hui en guerre contre nous. Des acceptations, des ouvertures de crédit avaient été consenties, entre autres, à des banques allemandes, à des banques autrichiennes.

« Après que la guerre eût été déclarée, les correspondants à qui crédit avait ainsi été fait, n'étaient pas en mesure et n'avaient même pas la possibilité, par suite des lois promulguées dans leur pays, de rembourser leurs dettes aux banques françaises. Celles-ci restaient en présence d'engagements considérables, de promesses à payer qui, en temps ordinaire, se résolvait de la façon la plus simple : leurs emprunteurs, à la veille de l'échéance, devaient leur apporter les fonds au moyen desquels elles payaient l'acceptation et tout se réglait de la sorte, sauf renouvellement librement consenti par les deux parties. Au contraire, par suite de la guerre, les fonds nécessaires ne purent être remis à l'échéance. »

Il est douteux maintenant que ces fonds soient jamais versés et les ban-

ques devront payer — si elles le peuvent. Mais comment qualifier la conduite de leurs administrateurs? Incurie, imprévoyance, incapacité, démontrant qu'il n'y a plus, parmi eux, de vrais financiers? Ou bien, du moins pour quelques-uns, substitution d'intérêts personnels aux intérêts des actionnaires et à ceux du public?

Si les actionnaires n'étaient pas d'esprit moutonnier, résignés à voir pratiquer sur leur dos le *sic vos non vobis*, ils exigeraient une enquête sérieuse, faite par des individualités réellement indépendantes et compétentes, sur les conditions dans lesquelles ont été accordées les acceptations à l'étranger qui pèsent aujourd'hui sur la situation de nos établissements de crédit. A défaut des actionnaires souvent réduits à l'impuissance par une majorité aveugle ou complaisante, le Gouvernement pourrait prendre l'initiative de cette enquête, qui porterait aussi sur les bénéficiaires des commissions payées pour la conclusion des emprunts étrangers qui ont englouti dans ces dernières années, une fraction notable de l'épargne française.

Dans cette question, l'intérêt général n'est pas moins engagé que celui des actionnaires et une enquête impitoyable est nécessaire, non seulement pour dévoiler les auteurs des fautes commises, mais surtout pour empêcher le retour de pareils faits.

En même temps, on pourrait obtenir ainsi quelques précisions sur la situation réelle de nos établissements de crédit, que leurs bilans, résumés à l'excès, volontairement obscurs, ne laissent deviner que d'une façon très incomplète.

## Le Terrible Drame de l'an 1915

—  
« Extrait de l'histoire de la Guerre Européenne, de M. E. Faguet, de l'Académie Française, ouvrage publié à Paris en 1925. »

« Ceci se passait en 1915. La France, la Russie et l'Angleterre avaient déclaré la guerre à l'Allemagne. Sur la proposition de M. de Forge, les Académies des trois nations alliées décidèrent de supprimer de leurs Dictionnaires tous les mots commençant par un K, la onzième lettre de l'alphabet étant essentiellement germanique. Cette mesure fut la source d'événements considérables qui faillirent bouleverser la vie extérieure de ces trois grandes nations.

« Un historien célèbre, M. Lenôtre, démontra, en douze volumes, que les généraux Kléber et Kellermann avaient reçu, en 1795, des subsides du roi de Prusse.

« Par un beau geste applaudi dans tous les milieux littéraires, les grandes maisons

d'édition mirent au pilon les œuvres de Paul de Kock et d'Alphonse Karr. Nos alliés de Pétrograd démolirent la statue de Koutousoff, incendièrent le Kremlin, envoyèrent à Kharbinie le général Kouroupatkine et massacrèrent, une fois de plus, les israélites de Kischineff.

Les Anglais se montrèrent aussi énergiques. Le Khédive, s'étant mis dans un cas pendable, fut pendu, et lord Kitchener fut emprisonné à Kent. Seule, en Serbie, la dynastie des Karageorgewitch résista à ces épreuves.

« Il y eut en France des troubles très graves. Les médecins refusèrent de soigner les kystes, les pharmaciens de vendre du kéfir et de la kola. On brisa, chez un liquoriste, des flacons de kummel et de kirsch. On lyncha, avenue Kléber, une kleptomane coupable d'avoir dérobé, chez un couturier, des kimonos. A Carcassonne, un Kabyle qui montrait, dans un kiosque, un kakatoès coiffé d'un képi, fut assommé par la foule indignée.

« Au Sénat, M. Clémenceau, soutenu par tous les partis, apostropha avec virulence M. Knigt, représentant de la Martinique. A la Chambre, M. de Kerguesc, député des Côtes-du-Nord, fut accusé par feu M. Georges Berry, d'être venu au grand-duc de Silésie. On interdit à M. Kapferer l'accès de nos dirigeables militaires. Les vau-devilles de M. Kérou connurent une kyrielle de foudres. M<sup>me</sup> Kousnetzoff et Marie Kolb eurent la désagréable surprise d'être sifflées.

L'esprit populaire était très monté. Le *Figaro* du 18 juin 1915 raconta que Mgr Amette faillit être écharpé à Notre-Dame parce qu'il avait dit : *Kyrie eleison*.

« La Censure, elle-même, vomit de son sein M. Henry Kistemaekers. Néanmoins un homme sut échapper, à Paris, à la fureur de l'opinion publique. C'était M. L. Klotz. Un trait d'esprit le sauva. Comme un journaliste lui demandait si son nom commençait par un k ou par un c, l'ancien ministre de l'Intérieur répondit :

— Quand il est écrit par moi, c'est par un k, mais quand il est écrit par vous, c'est par un q ! »

Pour M. Emile Faguet,  
Léo POLDÈS.

## LA CIRCULATION EN CHEMIN DE FER

Le Ministère de la Guerre vient de prendre des dispositions, que le public doit connaître, pour réglementer la circulation en chemin de fer dans la zone des armées et dans la zone de l'intérieur. Ces dispositions sont applicables depuis le 15 Mars.

« La circulation est libre pour la zone de l'intérieur, sauf pour les départements frontiers qui sont :

1° pour l'Est et le Sud-Est, les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes.

« 2° pour la frontière espagnole, les départements des Pyrénées-Orientales, de

l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées.

« pour les départements ci-dessus un « sauf-conduit » est nécessaire, quel que soit le lieu de départ pour tout parcours à destination d'une localité située dans l'un d'eux ou effectué à l'intérieur de ces départements. Les sauf-conduits pour les catégories ci-dessus sont délivrés par les commissaires de police et, à défaut, par le maire ou le général commandant la subdivision. »

En ce qui concerne la zone des armées :

« Le voyageur devra être muni du même sauf-conduit que pour se rendre dans les départements frontiers de la zone de l'intérieur. Le sauf-conduit est délivré par les mêmes autorités sous la même forme, il est également exigible aux guichets des gares pour la délivrance des billets et est soumis aux mêmes vérifications. Nul ne peut franchir la ligne de démarcation pour pénétrer dans la zone réservée, sans être muni d'une autorisation spéciale. »

Des laissez-passer spéciaux, de couleur mauve, rédigés en langues française et anglaise, sont également délivrés par certaines autorités militaires des armées alliées. Ils sont valables pour toute l'étendue du territoire (zone réservée, zone des armées, zone de l'intérieur) sur les itinéraires qui y sont spécialement désignés.

## NOUVELLES DIVERSES

Où ils en sont

— L'archiduc héritier d'Autriche permet de planter des légumes sur toutes ses plates-bandes.

— Les détenteurs de cartes de pain, à Berlin, doivent biffer tous les coupons non utilisés.

— Les restaurants de Berlin ne pourront plus utiliser sans coupon pour les voyageurs que 5% de la quantité utilisée la veille.

— Recensement des porcs allemands le 15 avril : 1 à 6 mois de prison et 10.000 marks d'amende pour les fausses déclarations.

— Les forêts de l'Etat sont ouvertes aux porcs, moutons et chèvres.

— A la Diète de Gotha, les socialistes ont refusé le vote du budget.

— En Westphalie, le manque de main-d'œuvre ne permet plus à l'industrie textile de satisfaire aux besoins de l'armée.

— Les maisons allemandes de Hollande veulent obliger leurs ouvriers à travailler en Allemagne.

— Les mères des provinces du Rhin vont mettre en pension en Hollande leurs enfants qui ne peuvent supporter le pain de guerre.

— Toutes les maisons vacantes de La Haye sont louées par des agences allemandes.

— On demande à l'Autriche la création d'une carte de lait.

## Maubeuge ville belge

Par ordre du baron von Bissing, Maubeuge est attachée à la Belgique, ainsi que soixante-sept communes des environs immédiates de cette ville.

Les députés belges Harmignies et Masson se sont entretenus avec le maire de Maubeuge au sujet de la distribution des vivres, le Comité d'alimentation belge devant pourvoir dorénavant aux besoins de cette fraction de la population française.

Par contre, Tournai, qui est considéré comme étant sur la ligne de feu, fait actuellement partie — pour les Allemands — de la France. C'est ainsi que les douanes allemandes ont été placées à Leuze, à Frasnes-les-Buissonal et à Renaix.

## Représailles

Puisque nos ennemis se font les bourreaux de nos prisonniers (procédés que nous n'imiterons jamais, ils le savent bien) comment pourrions-nous les amener à pratiquer plus d'humanité?

Pas en traitant leurs hommes (les hobereaux s'en moquent), mais simplement en soumettant tous les nobles et seigneurs au régime commun, y compris les plus huppés d'entre eux. Cela seul leur ferait de l'effet, car pour éviter à leur classe *tabou* les privations de la captivité, ils se résigneraient facilement à ne plus maltraiter nos fils. Et la menace suffirait peut-être?

Pour paraître prochainement :  
**Les Contes de la Hara**

par J. VÉHEL  
200 pages - Nombreuses gravures inédites  
Prix, 2 f. 50 — Par souscription, 2 fr.

## ADMINISTRATION DES HABOUS

### Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 6 mai 1915, à neuf heures du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous à Tunis, à l'adjudication de la constitution en enzel des immeubles ci-après :

1° un emplacement d'une contenance approximative de 6 mq. 93, sise à Tunis, rue du Pont, n° 17,  
Mise à prix . . . . . 10 fr. par an.

2° deux parcelles dites « Chaâbet Djemal Ed-Dine » et « Djebel El Jir », sis dans la zone de culture de Béja,  
Mise à prix . . . . . 1.825 fr. par an.

3° un terrain dit « Ras-el-Hadjla », sis dans la Ghaba de la Charkia, en dehors de Bab-el-Khadra,  
Mise à prix . . . . . 400 fr. par an.

4° une maison située à Tunis, rue El-Kahti, n° 18,  
Mise à prix . . . . . 120 fr. par an.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous (bureau des enzels, n° 29).

Tunis, le 26 avril 1915.

Le Président des Habous,  
CH. SFAR.

## Cure d'hiver

La Station de Korbous, sur le Golfe de Tunis (saison du 15 janvier au 30 avril), permet aux habitués des stations de Vichy, d'Ax et de Contrexéville, de faire leur cure d'hiver.

Hôtels, villas, appartements. Etablissements modernes, massagers et masseuses diplômés.

Service par automobile de Tunis à Korbous, les dimanches, jours fériés, en 1 h 30. Départ de Tunis à 8 h. 30 du matin, place de la Résidence ; retour à Tunis à 6 h. 30 du soir. Prix des places : aller ou retour, 5 fr. Service automobile quotidien entre Soliman et Korbous.

Renseignements : 4, avenue de Paris, Tunis, à côté de la *Dépêche Tunisienne*

## Pharmacie BLOCH

14, Avenue de France et rue Al-Djazira, 2  
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

## RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

## Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

## Restaurant des Deux-Mondes

9, avenue de Carthage — Tunis  
Spécialité pour le repas à la carte. — Pension. — Repas à prix fixe.

Lire toutes les semaines **LES HOMMES DU JOUR**, le plus vivant des journaux illustrés. — Abonnement, 6 fr. par an. — 19, rue J.-J. Rousseau, Paris.

## MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

La Compagnie des Phosphates de Constantine (exploitations du Djebel-Kouif, près Tébessa) prévient les ouvriers de son ancien personnel, mineurs, métallurgistes, maçons, poseurs, terrassiers, manœuvres, qu'elle est disposée, dans la mesure des places disponibles, à les réoccuper sur ses chantiers et dans ses ateliers, où les travaux viennent de reprendre et se poursuivront avec une activité croissante.

Adresser toute demande d'embauche à M. le chef d'Exploitation des mines du Djebel-Kouif, près Tébessa.



DEMANDEZ PARTOUT  
les

Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR  
Parfumerie F. Brun & Barbier  
E. Barbier, successeur  
CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire p<sup>r</sup> toute la Tunisie :  
**Sion Guez**

6<sup>e</sup> rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Le gérant : J. Giannitrapani

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

## DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,  
les Marines de guerre et Marchande,  
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.  
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

## VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS  
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

## SYPHILIS

GUERISON DEFINITIVE  
SÉRIEUSE  
sans rechute possible  
par les COMPRIMÉS de GIBERT  
606 absorbable sans piqûre  
Découverte récente et sensationnelle destinée à révolutionner le monde médical et la thérapeutique moderne. Traitement facile et discret même en voyage.  
La boîte de 40 comprimés 6 fr. 25 franco centre mandat.  
(Nous n'expédions pas contre remboursement)  
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne Marseille

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.  
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.  
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

## Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET  
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISON A DOMICILE

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

## Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français  
AGENCE DE TUNIS  
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)  
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.  
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.  
Soussse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.  
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.  
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.  
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.  
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).  
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

## Maison R. WALLUT & Cie

(R. Wallut & G. Hoffmann, associés)  
TUNIS  
Appareils de Battage :

## RANSOMES-HORNSBY

Disponibles dans tous les modèles

## Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN  
Dépôt : rue de Turquie (Port)  
Bureau : 22, rue Es-Sadikia  
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

## RESTAURANT DU JAPON

G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaire  
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS  
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

## L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé  
Les plus hautes récompenses aux Expositions  
Pour tous renseignements s'adresser chez  
M. P. LECLERCQ & Cie  
Avenue de Carthage — TUNIS

# TUNISIA-PALACE

TUNIS

Hôtel de premier ordre

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

150 CHAMBRES & SALONS

Hôtel de premier ordre

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN - JARDIN D'HIVER